



## **ATELIER DES TERRITOIRES SESSION "VILLES PATRIMONIALES" 2017**

**Présentation des sites de l'expérimentation nationale  
Février 2018**

**cget**





## LES AMBITIONS NATIONALES

**Cette session interministérielle de l'Atelier des territoires 2017 - 2018** pilotée par la Direction générale de l'aménagement, du logement, et de la nature (DGALN) et le Ministère de la Culture (MC), s'inscrit dans le cadre de **l'expérimentation nationale consacrée aux villes patrimoniales**, coordonnée par le Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET).

**L'atelier « Villes patrimoniales » déploie dès début 2018 une ingénierie pluridisciplinaire pour accompagner les collectivités territoriales.** Elle réunit autour des élus, les services déconcentrés de l'Etat (DREAL/ DRAC/ DDT/UDAP) et les acteurs économiques, associatifs et habitants pour définir ensemble une stratégie territoriale où les centres patrimoniaux sont au cœur d'une démarche large de renforcement de l'attractivité et du cadre de vie.

**Les 7 villes sélectionnées et leurs intercommunalités**, parmi les 17 villes listées dans le cadre de l'expérimentation nationale "villes patrimoniales" lancent leur démarche d'Ateliers : Gien et Romorantin en Centre-Val de Loire, Bar-le-Duc, Chaumont et Saint-Dié-des-Vosges dans le Grand Est ainsi que Figeac et Mende en Occitanie.

**L'Atelier des territoires vient ainsi compléter les dispositifs d'accompagnement en région** de l'expérimentation nationale (Mission AIDER, intervention de Sites et Cités Remarquables de France - SCRF) et devrait permettre la mise en place pérenne "des ateliers de maîtrise d'oeuvre urbaine et patrimoniale", tels que préconisés par M. Yves Dauge dans son rapport au premier ministre « Plan national en faveur des nouveaux espaces protégés » (sept. 2016).

**La démarche consiste à identifier les atouts et les ressources des villes et s'appuie sur les dynamiques locales et les porteurs de projets et ce à différentes échelles, du stratégique à l'opérationnel.** Les objets patrimoniaux et les valeurs patrimoniales des lieux seront abordés comme des composantes actives et vivantes, comme des éléments qui peuvent évoluer pour s'adapter aux évolutions des modes de vie et aux objectifs de la ville durable. Il s'agira de connecter le patrimoine d'hier avec les créations d'aujourd'hui pour inventer le patrimoine de demain.

**Cette approche nécessite d'identifier les complémentarités entre les cœurs de villes et les périphéries, de prendre en compte les modes de vie des habitants pour y introduire de la contemporanéité :** le confort du logement en lien avec les besoins de mobilités diversifiées et le stationnement, la requalification de l'espace public, l'offre de services et de commerces, etc. L'appropriation du patrimoine et son intégration pleine et entière dans le quotidien passent par de nouvelles alliances entre la société civile et les professionnels pour enrichir le projet de territoire de leur expertise d'usage. La démarche Atelier des territoires propose un espace de dialogue à toutes les parties prenantes pour partager un projet de territoire où les lieux patrimoniaux seront des atouts pour revaloriser la ville contemporaine.

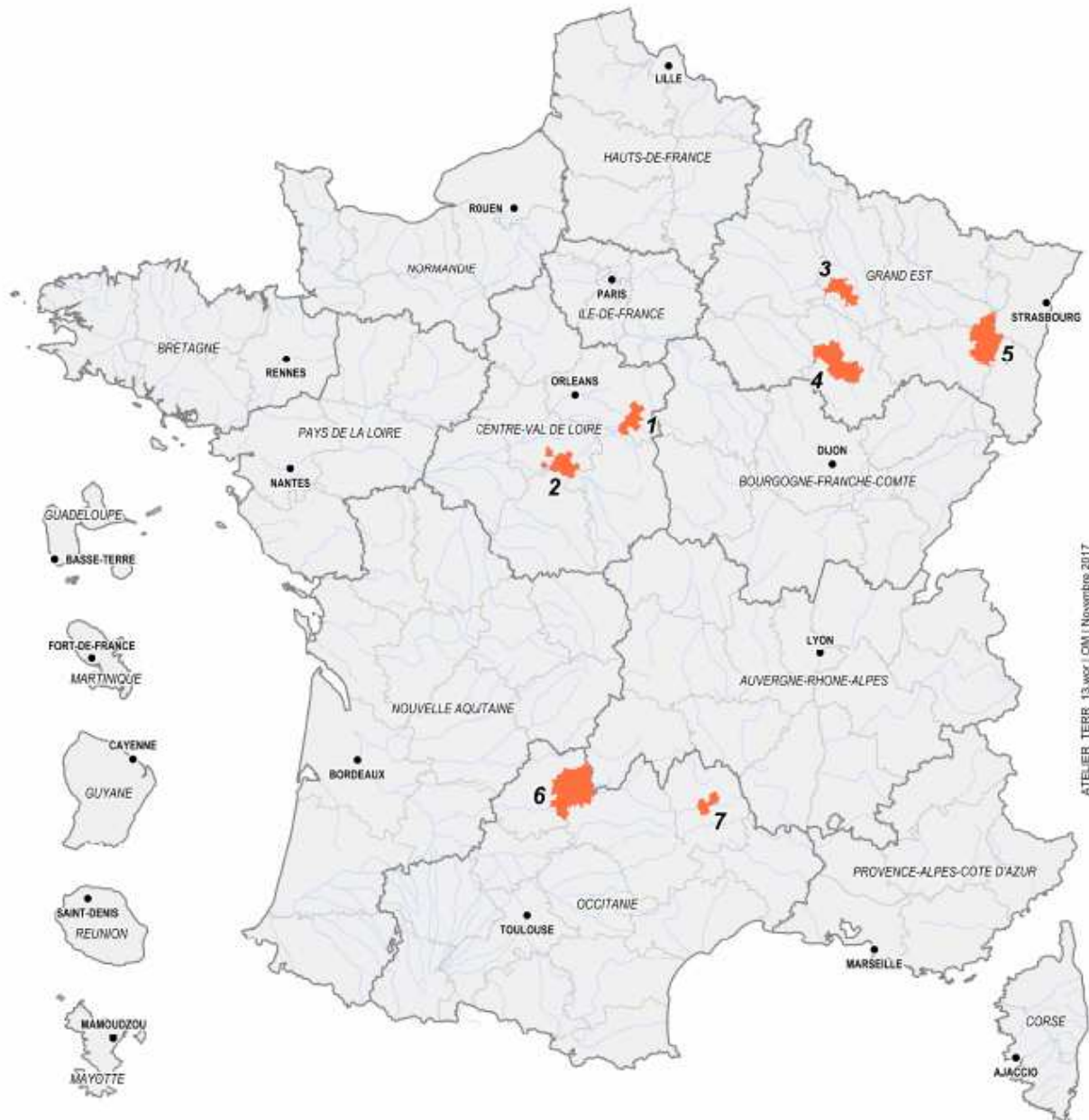
**L'ambition de cette session de l'Atelier des territoires est :**

- d'élaborer un projet de territoire fédérateur pour et par les acteurs locaux en faveur d'un renouvellement de l'attractivité des villes patrimoniales et de leur périphérie ;
- mobiliser l'ingénierie locale spécialisée et interroger avec eux les outils de protection et mise en valeur pour mieux les connecter aux exigences de la ville durable et des usages ;
- construire une culture commune pour faire dialoguer les spécialistes du patrimoine, les disciplines de l'urbanisme et de l'aménagement, les habitants et les porteurs de projets ;
- inscrire pleinement les enjeux patrimoniaux et culturels dans les transitions territoriales comme moteur de transformation.

Les trois préfets de région seront garants du déploiement des enseignements dans leur région, la DGALN et ses partenaires communiqueront sur les avancées des ateliers tout au long de l'année 2018 au niveau national.

# LES SITES DE L'ATELIER DES TERRITOIRES

## Session "Villes patrimoniales"



ATELIER\_TERR\_13\_wor | OM | Novembre 2017

### Région Centre - Val de Loire

- 1 - Communauté de communes du Giennois - Loiret (45)
- 2 - Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois - Loir-et-Cher (41)

### Région Grand Est

- 3 et 4 - Bar-le-Duc et Chaumont pour un Atelier des territoires en binôme - Meuse (55), Haute Marné (52)
- 5 - Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges - Vosges (88)

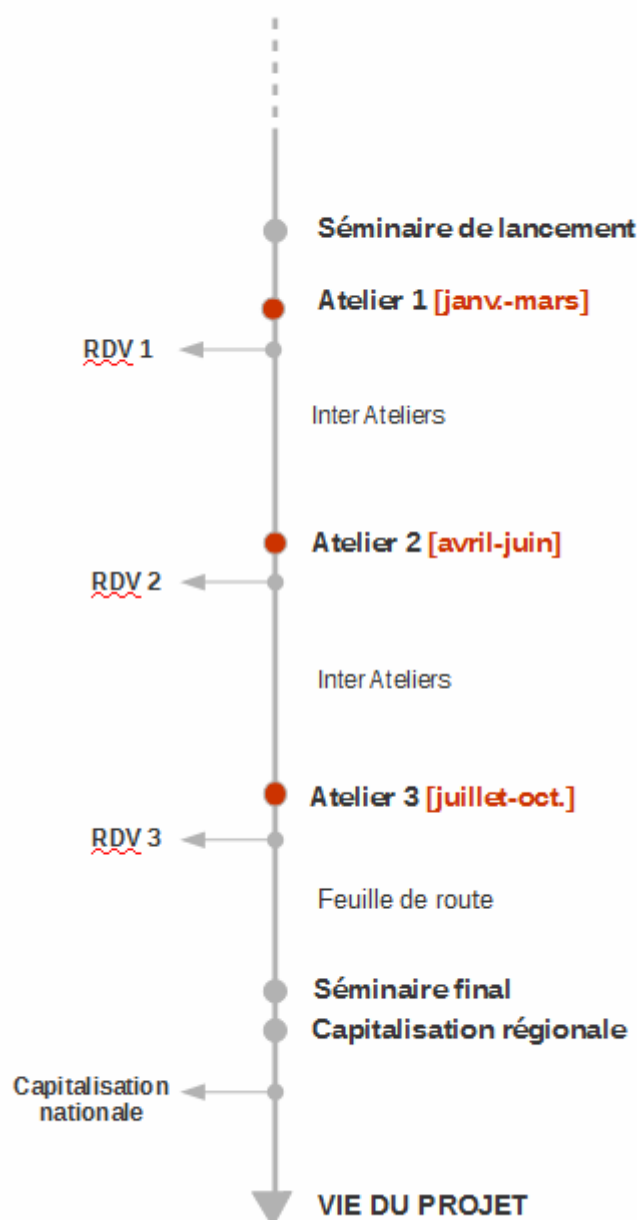
### Région Occitanie

- 6 - Communauté de communes Grand Figeac - Lot (46) et Aveyron (12)
- 7 - Communauté de communes Cœur de Lozère - Lozère (48)

Source : DGALN/DHUP/AD1 (Bureau des stratégies territoriales)  
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI



## CALENDRIER INDICATIF



**RDV** : Rendez-vous national de l'Atelier.

Chaque Atelier est suivi d'un RDV national piloté par la DGALN et le ministère de la Culture pour partager les avancées à l'échelle de chaque région et poser des premiers jalons nationaux de cette expérimentation nationale. Ces temps réunissent les membres du comité de suivi national, les services de l'Etat pilotes des Ateliers, les équipes pluridisciplinaires mandatées et les partenaires nationaux clefs.

**Inter Ateliers** :

Temps de travail et d'approfondissement entre chaque Atelier par la maîtrise d'ouvrage et sur des créneaux identifiés, avec l'équipe pluridisciplinaire. Cela peut se traduire par des rencontres techniques, des interviews d'acteurs ressources pour étayer une orientation ou encore par un retour sur terrain pour investiguer davantage.

# Atelier des territoires 2017-2019 Session "villes patrimoniales" Région Centre-Val de Loire



Atelier villes patrimoniales\_Région\_CVdL\_wor | DD | Février 2018

Région Centre - Val de Loire

1 - Communauté de communes du Giennois - Loiret (45)

2 - Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois - Loir-et-Cher (41)

Source : DGALN/DHUP/AD1 (Bureau des stratégies territoriales)

Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

## **LOIR-ET-CHER (41) / Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois**

### **↳ Le territoire**

La commune de Romorantin-Lanthenay est située au sud du département de Loir-et-Cher, au coeur de la région naturelle et forestière de la Sologne. Elle est traversée d'Est en Ouest par la Sauldre, affluent du Cher. Romorantin-Lanthenay est le deuxième pôle urbain du département qui a vocation à accueillir une part essentielle de la population et de l'emploi du secteur. La population communale, après une baisse sévère de 8 % entre 1999 et 2012 causée principalement par la fermeture de l'usine MATRA, se stabilise désormais autour de 17 500 habitants (2014). La ville est située en partie en zone inondable de la Sauldre, qui a connu une crue exceptionnelle en mai 2016, occasionnant de très nombreux dégâts en particulier, dans le quartier du Bourgeau. La ville présente un patrimoine historique important. Romorantin-Lanthenay doit être conforté dans sa fonction de 2ème pôle urbain du département. Il convient en particulier de renforcer l'attractivité de son centre-ville. Pour ce faire, la ville bénéficie d'un patrimoine diversifié important (quelques friches industrielles restent à reconquérir) et à mettre en valeur au niveau du centre-ville où se concentre le patrimoine bâti le plus riche, proche de la Sauldre. La ville présente notamment la particularité de conserver un patrimoine industriel important, qui permettrait de créer un véritable parcours touristique industriel d'une ville au XXIe siècle.

### **↳ Les thèmes de l'atelier**

Une mutation urbaine du centre-ville est nécessaire et doit s'appréhender à l'échelle du bassin de vie ; elle devra s'accompagner d'une réflexion pour concilier ce patrimoine, notamment industriel (à mettre en valeur), avec d'une part un développement touristique souhaité dans le coeur du centre-ville, et d'autre part la remise sur le marché des nombreux logements vacants (7 % - vacance de plus d'un an) et une attractivité accrue des commerces, qui permettront de redynamiser le centre ville. L'accès au centre-ville avec une logique d'itinéraire simple et bien identifié, en particulier pour les vélos, et les connexions inter quartiers devra faire l'objet d'une attention particulière. Le devenir du Quartier du Bourgeau, fortement touché par les inondations en 2016, mérite également d'être étudié dans le cadre de cet atelier : reconstruction à l'identique ou évolution vers un nouveau type de quartier. La ville présente par ailleurs un patrimoine historique important. Sur le plan touristique, le rôle de Capitale de la Sologne sera à renforcer, en développant de nouvelles synergies avec les grands sites touristiques du département (Chambord, Blois, Loire et Cher à Vélo). Un autre des enjeux porte sur l'activité industrielle et économique, qu'il est nécessaire de maintenir et développer, notamment en lien avec le GEAR (groupement des entreprises de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay).

### **↳ L'équipe projet**

#### **Les services de L'Etat | Maîtrise d'ouvrage**

Le COPIL est présidé par Mme la sous-préfète de l'arrondissement du Romorantinais-Monestois et M. le Maire de Romorantin-Lanthenay.

L'équipe projet est constituée de la DDT et de l'UDAP de Loir-et-Cher, respectivement représentés par Mme Estelle Rondreux, directrice et M. Jacques De Vannoise, ABF.

#### **L'équipe pluridisciplinaire**

##### Mandataire :

Agence Folléa – Gautier, Bertrand FOLLEA, paysagiste

##### Co-traitants :

Atelier LMA, Laure Marieu, architecte du patrimoine

Futurbain, Jacques Debouverie, bureau d'études spécialisé en aménagement et renouvellement urbain durable

Vizea, François-Xavier Monaco, agence spécialisée dans les démarches de développement durable

#### **Les partenaires associés**

Conseil Régional, Conseil départemental, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais,

DIRECCTE, DRAC Centre, DREAL Centre, DRAAF Centre, Office de Tourisme, les communes membres de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois, Agence de développement touristique Val de Loire, CAUE, ADEME Centre Val de Loire, ANAH, Architecte et paysagiste conseils de la DDT, Chambres consulaires, diverses associations, groupement des entreprises de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay, Caisse des dépôts et consignations, Musée de Sologne, Conseil citoyen quartier prioritaire de la ville, Comités de quartiers, Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS), etc.

## LOIRET (45)/ Communauté des communes Giennoises

### ↳ Le territoire

Gien est une commune ligérienne située dans le sud-Est du Loiret, au contact de quatre régions naturelles : la Forêt d'Orléans et la Puisaye au nord du fleuve, la Sologne et les collines du Pays Fort au sud . Avec 15 698 habitants (chiffre 2012) Gien est la troisième agglomération du Loiret, mais elle est aussi la seule -avec sa voisine Briare- dont la population a diminué entre 1999 et 2012 (-4%). Cette évolution s'explique en partie par la perte d'emplois industriels dans le Giennois depuis deux décennies, mais résulte aussi du déficit d'attractivité du pôle urbain et de son centre-ville. Pendant plusieurs décennies, l'agglomération s'est en effet développée vers le nord, en s'éloignant de la Loire et en délaissant le centre ancien qui cumule aujourd'hui plusieurs difficultés : déclin des commerces de centre-ville concurrencés par les commerces de périphérie, inadaptation du parc de logements anciens, générant de la vacance (13% dans le centre) , forte pression de la circulation sur les quais et manque d'espaces publics attractifs pour les habitants et les visiteurs... En outre l'absence de transports publics et un relief qui pénalise les mobilités douces génèrent un problème global de mobilité et d'accès au centre-ville pour les habitants qui ne disposent pas d'une voiture. Gien dispose cependant d'atouts patrimoniaux **importants: la ville offre un paysage urbain remarquable et caractéristique des villes ligériennes, avec son château en promontoire** dominant un noyau urbain qui s'étire le long du fleuve, au pied du coteau. Partiellement détruit en 1940, le centre ville a bénéficié d'une reconstruction exemplaire, dans un style régionaliste épuré qui a permis de préserver l'harmonie de son front urbain. Le château édifié au XV<sup>e</sup> siècle par Anne de Beaujeu a récemment ré-ouvert au public après cinq ans de travaux (2012-2017) ; avec son Musée de la Nature et de la Chasse en Val de Loire, doté d'une nouvelle muséographie, il constitue désormais un pôle significatif d'attractivité culturelle et touristique. Gien possède également plusieurs éléments de patrimoine industriel à valoriser, notamment son viaduc ferroviaire de 1 800m, aujourd'hui fermé au trafic, qui franchit la Loire et le val inondable jusqu'à Poilly-les-Gien, et la faïencerie fondée en 1821, dont la réputation est établie à l'échelle nationale et internationale.

### ↳ Les thèmes de l'atelier

Les élus de la commune et de l'intercommunalité partagent l'objectif de redynamiser le centre historique de Gien en s'appuyant sur ses atouts patrimoniaux et paysagers. Le projet « coeur de ville » lancé en 2017 doit y contribuer par le réaménagement des espaces publics proches de la Loire, mais il apparaît nécessaire d'y associer d'autres actions, notamment en faveur des logements, des commerces, des services, de la mobilité. La redynamisation du centre-ville doit aussi s'accompagner d'une réflexion plus large sur la maîtrise du développement urbain sur le plateau (logements et commerces), en lien avec le projet de PLUi. La réflexion pourra aussi porter sur les synergies à développer avec Briare, distant de seulement 10 km, qui dispose aussi de nombreux atouts patrimoniaux contribuant à l'attractivité du territoire à une plus large échelle.

### ↳ L'équipe projet

#### Les services de L'Etat | Maîtrise d'ouvrage

Le COPIL sera présidé par le sous-préfet de l'arrondissement de Montargis et par le maire de Gien, également président de la Communauté des communes Giennoises.

L'équipe projet sera constituée de la DDT et de l'UDAP du Loiret, respectivement représentés par M. Benjamin Beussant, directeur et par M. Pascal Parras, ABF.

#### L'équipe pluridisciplinaire

Mandataire : Agence Folléa – Gautier, Bertrand FOLLEA, paysagiste

Co-traitants :

Atelier LMA, Laure Marieu, architecte du patrimoine

Futurbain, Jacques Debouverie, bureau d'études spécialisé en aménagement et renouvellement urbain durable

Vizea, François-Xavier Monaco, agence spécialisée dans les démarches de développement durable

#### Les partenaires associés

Conseil régional, Conseil départemental, Pays du Giennois, DIRECCTE, DREAL, DRDJSCS, ADEME, ANAH, Offices de Tourisme, CAUE, Chambres consulaires, associations locales (patrimoine, environnement, commerce, entreprises), Caisse des dépôts et consignations, Musée de la Nature et de la Chasse en Val de Loire, Conseil citoyen du QPV, ANRU, Comités de quartiers, SEMDO (aménageur), Logem Loiret (bailleur social), Faïencerie de Gien, Syndicat viticole des Coteaux du Giennois, Fondation du Patrimoine, Etablissement public foncier local (EPFL du Loiret), VNF, SNCF, Mouvement des entreprises du Pays Giennois (MEPAG).



# Atelier des territoires 2017-2019 Session "villes patrimoniales" Région Grand Est



Région Grand Est  
3 et 4 - Bar-le-Duc et Chaumont pour un Atelier des territoires en binôme -  
Meuse (55), Haute Marne (52)  
5 - Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges - Vosges (88)

Source : DGALN/DHUP/AD1 (Bureau des stratégies territoriales)  
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

## **HAUTE MARNE (52) - MEUSE (55) / Communes de Bar-le-Duc et Chaumont**

### **↳ Le territoire**

Les deux villes de Bar le Duc et de Chaumont sont toutes deux chef-lieu de département. Les deux départements de la Haute-Marne et de la Meuse font partie des quelques départements qui s'inscrivent dans une « écharpe » de déprise démographique et économique, particulièrement marquée sur le centre-Est de la région Grand Est. Ces deux villes sont identifiées, dans la typologie des villes moyennes du Grand Est établie par l'INSEE, comme « ville en déprise avec baisse de l'emploi depuis 2009 » pour Bar le Duc, et « ville en divergence : croissance de l'emploi et baisse de la population » pour Chaumont. Elles constituent des pôles urbains rayonnant sur un espace rural particulièrement peu dense, en forte déprise économique et démographique. Le renforcement de leurs fonctions de centralité et de leur attractivité est un enjeu fort pour le maintien d'une armature urbaine sur le centre-Est de la région, comme indiqué dans la contribution stratégique de l'État au SRADDET.

### **↳ Les enjeux de l'atelier**

Bar-le-Duc et Chaumont, villes dites « moyennes », se sont chacune développées à partir de fondements différents : une fonction de petite capitale ducale, pour Bar-le-Duc, celle d'un chef-lieu administratif d'un territoire très agricole pour Chaumont. Elles partagent pourtant cet enjeu d'investir pleinement l'animation territoriale ou de centralité urbaine et d'activer leur influence de « ville-centre » vis-à-vis d'un territoire plus vaste, celui du bassin de vie. En effet, si Bar-le-Duc et Chaumont semblent s'inscrire dans des situations territoriales différentes, le croisement des regards sur ces deux centres anciens durant la démarche de l'atelier devrait permettre d'enrichir les actions menées dans chacune des villes tout en respectant leur singularité. Leurs ressources patrimoniales constituent ce fil rouge pour tendre à ancrer les modes de vies et leurs économies, pour conférer au territoire toute la dimension hospitalière en particulier des centres-villes de deux villes centres.

### **↳ L'équipe projet**

#### **Les services de L'Etat | Maîtrise d'ouvrage**

La Préfecture de Région, La DREAL et la DRAC du Grand Est, les DDT et les UDAP de la Haute Marne et de la Meuse.

Les collectivités engagées dans l'atelier

Les villes et communautés d'agglomération de Bar le Duc et Chaumont

#### **L'équipe pluridisciplinaire**

mandataire:

Urbitat+, Jean Werlen, architecture, urbanisme, représenté par François Nowakowski

Co-traitants:

Atelier Oziol / De Micheli , Antoine OZIOL, Architecte du Patrimoine

Habitat Conseil et Recherche, Bertrand BIEHLER, Juriste - Urbaniste Programmiste

C2J, Christine Jeanjean, études et conseil

Jacob GConseil, Gérard Jacob, stratégie foncière, programmation et développement économique

#### **Les partenaires associés**

En cours de mobilisation

## VOSGES (88) / Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

### ↳ Le territoire

Saint-Dié-des-Vosges est une sous-préfecture des Vosges située à l'est du département des Vosges, aux portes du massif des Vosges. La commune compte un peu plus de 20 000 habitants (en baisse de 5 000 habitants depuis 1975). La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges regroupe 74 communes pour 81 000 habitants.

Complètement détruite lors de la seconde guerre mondiale, la ville a été presque entièrement reconstruite entre les années 1950 à 1970. Elle constitue aujourd'hui un ensemble urbain d'une exceptionnelle qualité, peu connue, mais dont l'homogénéité est particulièrement bien préservée.

La communauté d'agglomération comprend également les communes de Sénones, Moyenmoutier et Etival, toutes trois riches de leurs abbayes (ou de leurs vestiges) qui forment un ensemble exceptionnel.

Le centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges se caractérise par une hausse de la vacance et une paupérisation des ménages, notamment dans les étages des immeubles issus de la reconstruction dont les performances énergétiques sont très mauvaises. Les aides de l'Anah n'ont eu pour l'instant qu'un succès relatif sur cet habitat particulier (malgré le fort succès du programme Habiter Mieux en Déodat), en raison notamment de la dispersion entre de multiples propriétaires privés.

La baisse lente mais continue de la population s'explique par, outre la fermeture d'entreprises industrielles emblématiques à partir des années 80, une préférence marquée pour les habitations individuelles et un différentiel fiscal en défaveur de la ville-centre. Plusieurs friches industrielles bordent le centre-ville, sans projet de réaménagement pour l'instant. Le bassin d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges se caractérise par le plus fort taux de chômage du département (12,9 %, en baisse depuis deux ans). Au cours de la dernière décennie, l'emploi salarié a reculé de 10 %, à l'instar du reste du département des Vosges. L'industrie traditionnellement très importante sur le territoire a fortement souffert au cours des trois dernières décennies. Les entreprises emblématiques de plus de 200 salariés ont, soit fermé, soit vu leur taille se réduire. Plusieurs entreprises de taille plus modeste continuent néanmoins à maintenir la tradition industrielle locale et des emplois. Les services se sont développés ces dernières décennies sans toutefois compenser le recul de l'industrie. Deux zones commerciales importantes se sont développées en périphérie de la ville.

La vacance commerciale en centre-ville s'accroît avec un taux actuel de 13 %. Le tourisme est un secteur prometteur notamment du fait des actions récentes de mise en valeur du patrimoine et de l'emplacement propice, à mi-chemin entre les bassins de consommateurs du nord et de l'est (Belgique, Allemagne, bassins strasbourgeois et nancéien) et les infrastructures touristiques du massif vosgien (stations de Gérardmer et La Bresse notamment). Les infrastructures hôtelières ont toutefois fortement souffert de la baisse globale de l'activité économique sur le bassin.

### ↳ Les enjeux de l'atelier

Pour la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, l'enjeu est de mettre en œuvre une démarche concertée de redynamisation des différentes centralités qui constituent l'intercommunalité : la ville-centre de Saint-Dié-des-Vosges, mais aussi les cinq autres pôles urbains de l'agglomération. Il s'agit en particulier de trouver un équilibre entre les centres et les périphéries en matière de commerces, de services et d'habitat.

### ↳ L'équipe projet

#### Les services de L'Etat | Maîtrise d'ouvrage

La Préfecture de Région, la DREAL et la DRAC du Grand Est, la DDT et l'UDAP des Vosges

Les collectivités engagées dans l'atelier : La ville et la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

#### L'équipe pluridisciplinaire

##### mandataire:

Urbitat+, Jean Werlen, architecture, urbanisme, représenté par François Nowakowski

##### Co-traitants:

Atelier Oziol / De Micheli, Antoine OZIOL, Architecte du Patrimoine

Habitat Conseil et Recherche, Bertrand BIEHLER, Juriste - Urbaniste Programmiste

C2J, Christine Jeanjean, études et conseil

Jacob GConseil, Gérard Jacob, stratégie foncière, programmation et développement économique

#### Les partenaires associés

en cours de mobilisation

# Atelier des territoires 2017-2019 Session "villes patrimoniales" Région Occitanie



Atelier villes patrimoniales\_Région\_Occ\_wor | DD | Février 2018

Région Occitanie  
6 - Communauté de communes Grand Figeac - Lot (46) et Aveyron (12)  
7 - Communauté de communes Coeur de Lozère - Lozère (48)

Source : DGALN/DHUP/AD1 (Bureau des stratégies territoriales)  
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

## **AVEYRON (12) - LOT (46) / Communauté de Communes Grand Figeac**

### **↳ Le territoire**

Le Grand Figeac est un territoire composé de 92 communes et compte 45 000 habitants. L'enjeu du maintien de l'attractivité du territoire et de l'anticipation par rapport aux futures perspectives démographiques (en particulier le vieillissement de la population) est un défi très important pour ce territoire très rural. L'adaptation des besoins en logements doit accompagner cette évolution démographique. Le parc de l'intercommunalité affiche un taux de vacance trop élevé en centre-bourg. Un chiffre de 400 logements est avancé. La force du territoire réside dans ses villages et hameaux qui constituent des ensembles remarquables (patrimoine historique et paysager). Le patrimoine et le développement touristique contribuent à l'attractivité locale et à la dynamique du commerce. De plus, un maillage de polarités de services de différents niveaux (proximité, intermédiaire, supérieur) structure ce grand territoire rural. Elles sont primordiales et constituent les bassins de vie structurants. Néanmoins, ces pôles structurants ne présentent pas le même potentiel et les mêmes dynamiques. Un besoin de cohésion globale est ressenti pour assurer un équilibre et une égalité sur le territoire. Si certaines apparaissent relativement « fortes » (pôle urbain Figeacois, Lacapelle Marival, Bagnac sur Célé, Cajarc et Leyme), d'autres sont plus « fragiles » (Assier, Livernon, Aynac, Latronquière). L'enjeu est donc le maintien de la dynamique et le renforcement du pôle urbain Figeacois dans son environnement régional, mais aussi l'optimisation et le renforcement du maillage du territoire par des bourgs structurants, attractifs à l'échelle de chaque bassin de vie, pour dessiner une véritable armature urbaine.

### **↳ Les thèmes de l'atelier**

Il s'agit de valoriser le patrimoine bâti et paysager ainsi que redynamiser les centre-bourgs. Pour cela, quatre centres anciens seront analysés (Aynac, Figeac, Cajarc et Latronquière) et serviront d'études de cas pour extraire des stratégies d'action concrètes pour les quatre communes mais surtout de produire un plan de développement (une méthode) applicable à l'ensemble du territoire.

### **↳ L'équipe projet**

#### **Les services de L'Etat | Maîtrise d'ouvrage**

La DREAL et la DRAC d'Occitanie, la DDT et l'UDAP du Lot constituent l'équipe de maîtrise d'ouvrage.

#### **L'équipe pluridisciplinaire**

##### Mandataire :

Studio Mundis, Jérémie Bedel, Architecte-urbaniste

##### Co-traitants :

ETC, Paul Emmanuel Gaye, Mobilité

EC-AP, Elia Creunier, Architecte du patrimoine

Convergences, Jérôme le Grell, Stratégie économique et développement territorial

#### **Les partenaires associés**

Conseil Régional, Conseil départemental, Préfecture de Région, DIRECCTE, CAUE, Caisse des dépôts et consignations, Etablissement Public Foncier, Chambres consulaires, les élus et techniciens de la Communauté de Communes Grand Figeac et des villes de Aynac, Figeac, Cajarc, Latronquière, association Sites et Cités Remarquables de France - SCRF.

## **LOZERE (48) / Communauté de communes Cœur de Lozère**

### **↳ Le territoire**

La commune de Mende est le chef-lieu du département et le siège de la communauté de communes Cœur de Lozère. Malgré son faible nombre d'habitants (13 200 habitants), elle constitue une polarité forte d'un point de vue administratif, commercial, culturel et en tant que pôle d'emploi.

Elle a connu ces dernières années, une forte extension de ses quartiers pavillonnaires notamment sur la partie nord de la commune notamment due à l'arrivée de nouvelles populations.

Le centre ancien n'est pas pour autant délaissé par la municipalité qui engage des actions en faveur de sa revitalisation. Pour autant, ces actions peinent à contrebalancer le départ des habitants du centre vers la périphérie et les commerces du centre ancien ferment, les rues se désertifient, les bâtiments se dégradent.

Le démarrage prochain des travaux de la rocade ouest de Mende (ROM), qui libérera le centre-ville du trafic de transit de la RN88, contribuera à repenser la revitalisation de celui-ci.

L'enjeu global est l'équilibre du projet de territoire en termes de développement économique, touristique, d'aménagement et l'équilibre de l'offre en logements.

La revitalisation du centre-ville de Mende ne peut se faire qu'en harmonie avec l'ensemble des communes de Cœur de Lozère au sein d'un projet cohérent et équilibré, partagé par les acteurs locaux. Un besoin de coordination et d'ingénierie se fait sentir.

### **↳ Les thèmes de l'atelier**

Les enjeux sont de trois ordres :

- Le patrimoine : Il s'agit de préserver et mettre en valeur le patrimoine et les paysages mais aussi de conforter le développement culturel et touristique

- Le logement : Le centre ville de Mende comprend un grand nombre de bâtiments dégradés dont une majorité à précarité énergétique, et un parc de logement vacant important.

- Les commerces / pôles d'attractivité : l'évolution n'est pas significative. La ville voit ses commerces fermer en centre-ville. Une complémentarité est à trouver entre la zone commerciale déjà implantée en périphérie et le projet de nouvelle zone commerciale envisagée sur la cause d'auge.

### **↳ L'équipe projet**

#### **Les services de L'Etat | Maîtrise d'ouvrage**

La DREAL et la DRAC d'Occitanie, la DDT et l'UDAP du Lot constituent l'équipe de maîtrise d'ouvrage.

#### **L'équipe pluridisciplinaire**

##### Mandataire :

Studio Mundis, Jérémie Bedel, Architecte-urbaniste

##### Co-traitants :

ETC, Paul Emmanuel Gaye, Mobilité

EC-AP, Elia Creunier, Architecte du patrimoine

Convergences, Jérôme le Grell, Stratégie économique et développement territorial

#### **Les partenaires associés**

Conseil Régional, Conseil départemental, Préfecture de Région, DIRECCTE, Commissariat de Massif, CAUE, Caisse des dépôts et consignations, Etablissement Public Foncier, Chambres consulaires, Office des commerçants, Musée du Gévaudan, les élus et techniciens de la Communauté de Communes Cœur de Lozère et de la ville de Mende, association Sites et Cités Remarquables de France - SCRF.

## VOS CONTACTS

↳ Le Comité de suivi national est à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche Atelier des territoires :

### **Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)**

Annabelle Boutet, Direction des Stratégies Territoriales, Bureau de la prospective et des études  
[annabelle.boutet@cget.gouv.fr](mailto:annabelle.boutet@cget.gouv.fr)

Emmanuelle Le Bris, Direction du développement des capacités des territoires  
[emmanuelle.le-bris@cget.gouv.fr](mailto:emmanuelle.le-bris@cget.gouv.fr)

### **Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)**

Isabel Diaz, DHUP, Bureau des Stratégie territoriales (AD)

[monica-isabel.diaz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:monica-isabel.diaz@developpement-durable.gouv.fr)

Emilie Fleury-Jägerschmidt, DHUP, Bureau des Stratégie territoriales (AD) - *Pilote de la session*

[emilie.fleury-jagerschmidt@developpement-durable.gouv.fr](mailto:emilie.fleury-jagerschmidt@developpement-durable.gouv.fr)

### **Ministère de la culture (MC)**

Julia Gartner-Négrin, Direction générale des patrimoines

Service du Patrimoine (SDMHEP) - *Pilote de la session*

[julia.gartner-negrin@culture.gouv.fr](mailto:julia.gartner-negrin@culture.gouv.fr)

Céline Guichard, Direction générale des patrimoines - Service de l'Architecture (SDAQCCV)

[celine.guichard@culture.gouv.fr](mailto:celine.guichard@culture.gouv.fr)

### **CEREMA**

Loic Guilbot, Département Villes et Territoires

[Loic.Guilbot@cerema.fr](mailto:Loic.Guilbot@cerema.fr)

Catherine Léonard, Groupe Territoires, Prospectives, Evaluation

[catherine.leonard@cerema.fr](mailto:catherine.leonard@cerema.fr)



**MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES**

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)  
Sous-direction de l'aménagement durable  
Bureau des stratégies territoriales  
1 place carpeaux - Tour Séquoia  
92055 La Défense Cedex

<http://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr>

**MINISTERE DE LA CULTURE**

Direction générale des patrimoines  
Service du Patrimoine (SDMHEP)  
Service de l'Architecture (SDAQCCV)  
182 rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01

<http://www.culturecommunication.gouv.fr>

Avec le soutien du Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines - CMVRH  
En partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - CEREMA